



CRITÈRES DE PROMOTION SPÉCIFIQUES POUR LE PASSAGE DE LA 1<sup>re</sup> À LA 2<sup>e</sup> SECONDAIRE

2015-2016

1. Compte tenu des exigences particulières du programme d'éducation internationale, l'élève doit réussir ses matières.
2. L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du projet éducatif de l'école notamment :
  - en développant les qualités du profil de l'apprenant;
  - en respectant les exigences de l'action par le service.

Situations particulières	Actions
A L'élève qui est en situation d'échec <sup>1</sup> au résultat disciplinaire du bulletin de fin d'année dans l'une des matières suivantes : français, mathématique ou anglais : →	doit suivre et réussir un cours d'appoint <b>ou</b> est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
B L'élève qui est en situation d'échec dans plus d'une matière : →	est orienté vers une autre école pour l'année scolaire suivante.
C La direction de l'école procède à l'analyse du dossier d'un élève lorsqu'il est en situation d'échec <sup>1</sup> dans une matière autre que les matières de base <sup>2</sup> : science et technologie, géographie, histoire, éthique et culture religieuse, éducation physique et à la santé, volet artistique (art dramatique, arts plastiques ou musique), volet enrichissement. →	La direction fait une recommandation aux parents de l'élève.

Adoptés | CÉ 14-15, 27 | 2015.01.20

m:\echanges\_admin\echange\_sec\_g\mes documents\lééi - direction\critères de promotion\2015-2016\critères 1 vers 2.docx

<sup>1</sup> Moins de 60 %

<sup>2</sup> Français, mathématique et anglais

